

Commission de l'Intérieur
5 juin 2013

Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la sécurité des transports de fonds" (n° 17843)

06.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le secteur du transport de fonds est, par définition, une activité à risque que le législateur a cherché à encadrer, de telle sorte que le personnel des sociétés actives dans le domaine dispose d'un maximum d'outils pour assurer sa sécurité et se préparer à réagir correctement en cas d'agression.

Des mesures techniques ont permis de renforcer la sécurité des agents lors de l'acheminement des fonds dans la plupart des cas, mais des exemples récents montrent que le risque zéro, si une telle chose existe, est encore loin d'être atteint. Parmi les exemples récents, on pensera à l'attaque d'un conteneur de Belfius, le 19 décembre dernier ou au braquage du transporteur Brink's sur le tarmac de l'aéroport de Zaventem, au mois de février. Fort heureusement, ces attaques n'ont pas occasionné de conséquences dramatiques. Mais elles montrent que les braqueurs ont déplacé leurs activités vers ce qu'ils considèrent comme les maillons faibles du secteur. Il convient donc de s'assurer que des mesures de protection ad hoc soient prises en faveur des travailleurs concernés. La loi sur la sécurité privée me semble être le cadre approprié pour fixer ces mesures et les obligations des employeurs du secteur vis-à-vis de leurs employés.

Madame la ministre, quelles mesures techniques et réglementaires comptez-vous mettre en œuvre pour garantir la sécurité du personnel chargé de ces missions, en ce compris les transports d'or et de métaux précieux? Une concertation est-elle en cours sur la question avec les organisations représentatives des travailleurs du secteur? Un projet de loi à ce sujet est-il en préparation?

06.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, des mesures de protection pour les agents des sociétés de gardiennage et de sécurité sont déjà largement prévues dans la législation actuelle.

Par ailleurs, il faut renforcer les mécanismes. C'est ainsi que nous présenterons, dans les quinze jours à venir, un plan de sécurisation renforcée pour tout ce qui relève des transports de fonds à destination et dans l'aéroport national de Zaventem, notamment suite à la problématique du braquage que nous avons connue.

En outre, un arrêté royal est en préparation et en discussion afin de permettre que les métaux précieux les plus importants soient transportés de manière sécurisée.

Enfin, le gouvernement est en train de finaliser un projet de loi qui élargit et renforce une série de modalités pour ce qui concerne les sociétés de gardiennage. Il sera soumis à la commission. Il est donc question de l'ensemble des dispositifs dans ces trois projets. Il faut également tenir compte d'un renforcement de la présence policière puisque l'on a

renforcé l'arsenal policier qui accompagne notamment les transports de fonds de diamants pour protéger le personnel des entreprises privées.

06.03 **André Frédéric** (PS): Madame la ministre, je vous remercie. Je vois que vous êtes attentive, ainsi que l'ensemble du gouvernement, à cette problématique. Je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour éviter au maximum les risques encourus par les travailleurs de ce secteur.

Un élément à prendre en considération est la formation, dont une partie doit être dédiée aux questions de sécurité, avec des exercices pratiques à mener en collaboration avec les zones de police.

Il serait aussi pertinent de s'assurer que l'ensemble des infrastructures des compagnies actives dans le domaine réponde à des normes de sécurité strictes. Je pense évidemment aux bases, qui sont considérées aujourd'hui comme de simples centres logistiques.

Du côté des banques, un travail de sécurisation serait à faire – je pense aux nombreuses agences qui, lorsqu'en chantier, sont remplacées par des containers parfois non équipés de ligne téléphonique.

Je serai particulièrement attentif, avec mon groupe, à tout ce qui sera mis en œuvre à ce sujet dans le cadre de la discussion du projet sur la sécurité privée.

L'incident est clos.